

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 23/06/2026

L'an deux mille vingt-six le mardi vingt-trois juin à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mercredi dix-sept juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Vincent Bouget, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole

Présents :

M. BOUGET **Président;**

M. CADENE, M. CLEMENT, Mme DAGUENET, M. DUPRET, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. GUILLAUD, Mme JANNEKEYN, M. JAUMAIN, M. NICOLAS, M. PREVOTEAU, M. ROUX, M. VERDIER, Mme SEBILEAU **Vice Présidents;**

M. ANTONELLI, M. ARNAUD, M. BECHARD, Mme BENKIRAT, M. BUNOZ, M. CHAILAN, M. CHAPDANIEL, M. CHARRIERE, Mme COUVREUR, M. DE GONZAGA, M. DE-LUCA, M. DESCLOUX, M. DURAND, Mme FAYET, M. GERVAIS, Mme GIANNACCINI, M. GUIGUE, M. MARQUET, M. NADAL, M. PACIONI, M. PIC, M. PLANES, Mme POIGNET-SENGER, Mme POUBLANC, M. RODRIGUEZ, M. ROUVIERE, M. SEGUY, M. TIXADOR, M. TOUZELLIER, Mme TRONC, Mme TUDELA, M. ZARAGOZA

Membres du Bureau;

Mme AMER-MOUSSA, Mme ARNEGUY, M. BASTID, M. BASTIDE, Mme BATIGNES, M. BENEZET, Mme BENJAFAFAR, Mme BERNEDE, M. BERTHUOT, M. BOIS, Mme BOURGHOL, M. CHABANEL, Mme CHAIDA, Mme FOURNIER, Mme GIACOMETTI, Mme GRIOTTO, M. GUIDI, M. GUILLEMIN, M. JACOB, M. JEGAT, M. LANOY, M. LAUNAY, Mme LEFEVRE, Mme MENU, M. MESPOULET, Mme OROMI, Mme PAASCH, Mme PASCAL, Mme PERROT, M. PIALAT, Mme PLA, M. PLANTIER, Mme PRALONG, M. PROCIDA, M. PROUST, Mme ROUSSEL-SEVILLA, Mme ROUVERAND, M. SANCHEZ, M. THOMAS, Mme TOURNIER BARNIER, Mme VABRE, M. VALADIER, Mme WOLBER **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

Mme AJMO-BOOT (donne pouvoir à Mme TUDELA), Mme BOISSIERE (donne pouvoir à M. JACOB), Mme BRITO-DE-SOUSA (donne pouvoir à M. THOMAS), Mme CHARAIX-PY (donne pouvoir à Mme BERNEDE), M. DETREZ (donne pouvoir à Mme FAYET), Mme FENECH (donne pouvoir à M. BENEZET), M. FERNANDEZ (donne pouvoir à M. GUIGUE), Mme GOUDARD (donne pouvoir à Mme GIACOMETTI), M. GRIL (donne pouvoir à M. PACIONI), Mme JOSSERAND (donne pouvoir à M. SANCHEZ), Mme JOURDAN (donne pouvoir à M. NADAL), M. NUTI (donne pouvoir à M. CADENE)
M. FERRIER (absent excusé), M. POUEVIGNE (absent excusé), M. VIDAL-BERENGUEL (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	105
Nombre de membres en exercice :	105
Nombre de membres présents :	090
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	12

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole

1. CONTEXTE GENERAL

Le règlement intérieur a été modifié pour intégrer la nouvelle formulation de la délibération validant les moyens dévolus aux groupes d'élus.

Le Conseil Communautaire, sollicité par le Président sur la question de l'examen du règlement intérieur modifié, a accepté à l'unanimité que lui soit présentée cette nouvelle version, qui a alors fait l'objet d'une distribution sur tables avec la délibération modifiée ayant trait aux moyens dévolus aux groupes d'élus.

A la suite de l'installation le 14 avril dernier du Conseil communautaire issu des élections municipales et communautaires des 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2^{ème} tour) 2026, il convient d'adopter le règlement intérieur de l'Assemblée.

2. ASPECTS JURIDIQUES

Par renvoi de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 2121-8 du même code sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

En application des articles du CGCT précités, le conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'adoption du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.

3. ASPECTS FINANCIERS

La présente délibération n'a pas d'objet financier.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole

CONTRE : M. JACOB Thierry mandataire de Mme BOISSIERE Monique, Mme BOURGHOL Loumy, M. THOMAS Titouan mandataire de Mme BRITO-DE-SOUSA Laenny, M. GUILLEMIN Stephane, M. JACOB Thierry, M. JEGAT Maxime, M. SANCHEZ Julien mandataire de Mme JOSSERAND Sylvie, M. LAUNAY Jean-marie, M. RODRIGUEZ Yves, M. SANCHEZ Julien, M. THOMAS Titouan, Mme TOURNIER BARNIER Christine

Ne participe(nt) pas au vote : Mme JANNEKEYN Sibylle, Mme WOLBER Valentine

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.